



## Changement de compagnie aeriene

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai payé une séjour sur le site promovacances hier pour un départ dimanche soir, par carte bleue, sans souscrire d'assurance annulation.

Sur le site, pour ce séjour, il était inscrit pour la compagnie aérienne :

- Pour ce séjour nous affrétons la compagnie Française Air Méditerranée en partenariat avec la compagnie britannique Monarch Airlines ou la compagnie XL Airways France (sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée.

Informations données à titre indicatif, et sous réserve de modification)."

Hors, je viens de recevoir les heures et compagnie de vol, et pour le vol de retour, la compagnie aérienne n'est pas parmi celles citées (il s'agit de aeromexico).

De plus, il y a une escale imprévue à Mexico, ce qui fait passer la durée du vol de 10h à 20h.

J'ai appelé Promovacances pour annuler mon voyage, vu qu'il y a eu un changement par rapport à ce qu'ils m'indiquaient, mais ces derniers refusent de me l'annuler.

Puis je annuler ce séjour et bloquer le paiement de ma carte bleue ?

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Il est possible d'annuler un contrat vous liant à une agence de voyage telle promovacances, en cas de modification substantielle du contrat vous liant à ce prestataire. Une modification substantielle se définit comme une modification de l'un des éléments essentiels du contrat comme les dates de séjour, le prix, la destination, l'itinéraire etc.

Le choix de la compagnie aérienne n'est pas considéré, dans votre contrat, comme étant une modification substantielle susceptible de vous donner droit à l'annulation dudit voyage.

En effet, celui-ci prévoit expressément que:

Informations données à titre indicatif, et sous réserve de modification

En conséquence, vous ne pouvez pas annuler le séjour ni même bloquer le paiement par carte bleu.

Très cordialement.